



Namêche/Thon/Bonneville, le lundi 26 août 2024

**Objet : Courrier de rentrée**

Chers Parents,

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une belle et sereine rentrée/année scolaire 2024-2025. Je profite de ce premier courrier pour vous transmettre de nombreuses informations. Celui-ci vous sera également envoyé aujourd'hui par mail. **Si vous ne l'avez pas reçu par mail, n'hésitez pas à me contacter ([g.martin@saintepegge.be](mailto:g.martin@saintepegge.be)) afin que je vous ajoute au listing.** Aujourd'hui, vous recevrez également par mail le Projet éducatif – Projet pédagogique – Projet d'école – Règlement des études – Règlement d'ordre intérieur de notre établissement. Je vous demanderai de bien vouloir en prendre connaissance. Tout au long de l'année, je favoriserai essentiellement une communication par mail.

**- Estimation des frais scolaires obligatoires de l'année :**

- Journée sportive à l'Adeps (P1 → P6) : +/- 15€.
- Théâtre : 2 x 4,50€.
- Education physique/Natation pour les primaires : +/-19 x gym (19 x 2€) et +/-19 x natation (19 x 4,50€).
- Sorties culturelles et sportives (exposition, musée, etc.) : +/-20€ en fonction des projets.
- Classes « vertes ». Tarif variable (entre 100 et 300 euros) en fonction des classes/années et des séjours.

« Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire du 03-05-2019

Article 1.3.1-1.39° **Frais scolaires** : les frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s). »

**- Horaire de la semaine :**

Les horaires de cours sont harmonisés au sein de chaque école Sainte-Begge du fondamental.

- L'accueil du matin aura lieu entre 8h10 et 8h25.
- La rentrée quotidienne se fera entre 8h25 et 8h35. Toutes les matinées se termineront à 12h15, mercredi compris. Le repas se déroulera de 12h15 à 12h45.
- Les lundi, mardi et jeudi après-midi, les cours reprendront à 13h30 et se termineront à 15h30.
- Le vendredi après-midi, les cours reprendront à 13h30 et se termineront à 15h10.

**- Repas :**

A partir du lundi 9 septembre, des repas chauds seront à nouveau servis à l'école. Cette année encore, nous travaillerons avec le traiteur Tasiaux, d'Assesse, via la société Ekillibre. Cette année, les commandes/annulations des repas se feront exclusivement par vos soins via l'application APSchool. De plus amples informations à ce sujet vous parviendront prochainement. Au niveau des prix, une indexation de ceux-ci nous est malheureusement imposée :

- Repas pour les élèves des classes maternelles (soupe, repas, dessert) : 3,91€
- Repas pour les élèves des classes primaires (soupe, repas, dessert) : 4,64€
- Soupe : 0,62€

**- Congés scolaires officiels et premières activités programmées :**

Rentrée scolaire	Lundi 26 août
Petit-déjeuner offert aux parents/enfants de Namêche par le comité de parents Section MAT. et PRIM.	Lundi 26 août dès 8h15
Photos - Bonneville	Mardi 3 septembre
Photos - Namêche	Jeudi 12 septembre
Photos - Thon	Vendredi 20 septembre
Conseil de participation	Lundi 23 septembre à 20h à Namêche
Réunion du comité de parents Thon/Bonneville	Mardi 24 septembre à 19h30 à Bonneville
<b>Fête de la Communauté française</b>	<b>Vendredi 27 septembre</b>
Evaluations externes non certificatives P3-P5 de Namêche – Thon - Bonneville	Du mardi 1 <sup>er</sup> au lundi 14 octobre
<b>1<sup>ère</sup> journée pédagogique Namêche – Thon - Bonneville</b>	<b>Vendredi 4 octobre</b>
Souper d'école (Andenne – rue Bertrand) Bonneville - Thon	Vendredi 11 octobre à Andenne
Souper d'école (Andenne – rue Bertrand) Namêche	Samedi 12 octobre à Andenne
<b>Congé de Toussaint</b>	<b>Du lundi 21 octobre au vendredi 1<sup>er</sup> novembre</b>
<b>Armistice du 11/11/1918</b>	<b>Lundi 11 novembre</b>
Festival du Livre Namêche	Du mardi 12 novembre au vendredi 22 novembre
Opéra Royal de Wallonie (Liège) P1/P2/P3/P4 de Namêche	Vendredi 22 novembre
1 <sup>er</sup> bulletin pour les élèves de primaire	Semaine du lundi 25 novembre
<b>Journée pédagogique P6 de Thon uniquement</b>	<b>Vendredi 13 décembre</b>
Concert et Marché de Noël Namêche	Mercredi 18 décembre dès 17h
<b>Congé de Noël</b>	<b>Du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier</b>
Bal déguisé de Carnaval Namêche	Vendredi 21 février dès 15h
<b>Congé de Carnaval</b>	<b>Du lundi 24 février au vendredi 7 mars</b>
2 <sup>ème</sup> bulletin pour les élèves de primaire	Semaine du lundi 17 mars
Festival du Livre Bonneville	Du lundi 31 mars au vendredi 11 avril
Blind test Namêche	Vendredi 18 avril
<b>Lundi de Pâques</b>	<b>Lundi 21 avril</b>
<b>Vacances de Pâques/Printemps</b>	<b>Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai</b>
<b>Jeudi de l'Ascension</b>	<b>Jeudi 29 mai</b>
<b>Lundi de Pentecôte</b>	<b>Lundi 9 juin</b>
CEB P6 de Namêche et de Thon	Lundi 23, mardi 24, jeudi 26 et vendredi 27 juin en matinée
Remise des prix Classes maternelles de Namêche	Mardi 24 juin à 18h à Namêche, section maternelle
3 <sup>ème</sup> bulletin pour les élèves de primaire	Semaine du lundi 30 juin
Journée vélo P3/P4 de Bonneville P5/P6 de Namêche et de Thon	Mardi 1 <sup>er</sup> juillet
Drink de fin d'année offert aux parents Bonneville - Thon	Mardi 1 <sup>er</sup> juillet dès 15h30 à Bonneville
Remise des CEB P6 de Thon et de Namêche	Mercredi 2 juillet à 20h à Namêche
<b>Vacances d'été</b>	<b>A partir du lundi 7 juillet</b>

**Il y aura encore 3 journées pédagogiques dans le courant de l'année scolaire – Dates à définir**

**- Garderie Toussaint :**

Pendant le congé de Toussaint, l'accueil extra-scolaire sera ouvert du lundi 21 au jeudi 31 octobre 2024. Il n'y aura pas d'accueil possible le vendredi 1<sup>er</sup> novembre. Les inscriptions débuteront le mardi 3 septembre à partir de 8h35. Les élèves des implantations de Sainte-Begge 4 sont prioritaires. Pour que l'inscription soit prise en compte, nous vous demandons que votre enfant soit inscrit toute la semaine et que la garderie soit payée dans les 8 jours de l'inscription (10€/jour). L'accueil se déroulera à Bonneville de 7h à 18h. Les inscriptions se feront auprès de Madame Hanelore au 0499/22.12.64.

**- Horaires des cours de psychomotricité et d'éducation physique/natation :**

**A.** Au sein des classes **maternelles**, les cours de **psychomotricité** seront enseignés par Mme Véronique.

- Bonneville : Classe de Mme Emilie : Mardi de 8h35 à 10h15  
Classe de Mme Elodie : Jeudi de 8h35 à 10h15  
Classe de Mme Marie-Valentine : Jeudi de 10h35 à 12h15
- Namèche : Classe de Mme Dorothée : Lundi de 8h25 à 10h15  
Classe de Mme Murielle : Lundi de 10h35 à 12h15
- Thon : Classe de Mme Géraldine : Mardi de 10h35 à 12h15

**B.** Pour les élèves de **primaire**, les cours **d'éducation physique** à l'Andenne Arena reprendront à partir du mardi 27 août. Cependant, les cours de natation ne reprendront qu'à partir du lundi 2 septembre car des travaux de maintenance du bassin de natation seront entrepris durant toute la semaine du 26 août.

**Lundi de 13h20 à 15h (créneau bassin + vestiaires)**

CAR : Départ de Bonneville 12h50 – de Namèche 13h05 – Retour à 15h vers Namèche puis Bonneville

	Natation	Professeurs		Education physique	Professeurs
Du 26/08/24 au 31/01/25	<b>P1/P2 Namèche</b> <b>P3/P4 Namèche</b>	Mr Benjamin Mr Gilles		<b>P1 de Bonneville</b> <b>P5/P6 de Namèche</b>	Mme Martine Mr Steve
Du 03/02/25 au 04/07/25	<b>P1 de Bonneville</b> <b>P5/P6 de Namèche</b>	Mme Martine Mr Steve		<b>P1/P2 Namèche</b> <b>P3/P4 Namèche</b>	Mr Benjamin Mr Gilles

**Jeudi de 10h20 à 12h (créneau bassin + vestiaires)**

CAR : Départ de Bonneville à 10h - Retour à 12h15

	Natation	Professeurs		Education physique	Professeurs
Du 26/08/24 au 31/01/25	<b>P2 de Bonneville</b>	Mme Martine		/	/
Du 03/02/25 au 04/07/25	/	/		<b>P2 de Bonneville</b>	Mme Martine

**Vendredi de 13h20 à 15h (créneau bassin + vestiaires)**

CAR : Départ de Thon 12h50 – de Bonneville 12h55 - Retour à 15h vers Thon puis Bonneville

	Natation	Professeurs		Education physique	Professeurs
Du 26/08/24 au 31/01/25	<b>P5 de Thon</b> <b>P6 de Thon</b>	Mr Gilles Mr Steve		<b>P3 de Bonneville</b> <b>P4 de Bonneville</b>	Mr Jérémy Mme Martine
Du 03/02/25 au 04/07/25	<b>P3 de Bonneville</b> <b>P4 de Bonneville</b>	Mr Jérémy Mme Martine		<b>P5 de Thon</b> <b>P6 de Thon</b>	Mr Gilles Mr Steve

**Heure supplémentaire d'éducation physique en P5**

**P5 de Namèche** : Semaine A – Vendredi de 13h30 à 15h10 – Mr Benjamin

**P5 de Thon** : Semaine B – Lundi de 8h35 à 10h15 – Mme Martine

### - Gratuité en maternelle :

Le Pacte pour un enseignement d'excellence porte l'objectif d'atteindre progressivement **la gratuité** dans l'enseignement obligatoire. C'est déjà pleinement le cas dans l'enseignement maternel depuis la rentrée 2021. Conformément à la circulaire 7134, chaque école reçoit des subsides afin de limiter les frais scolaires réclamés aux parents des élèves des classes maternelles. Ceux-ci sont utilisés pour l'achat de fournitures scolaires, pour des activités pédagogiques, etc. Néanmoins, nous pouvons vous réclamer certains types de frais mais devons respecter un plafond.

<b>Types de frais</b>	<b>Précisions</b>
Les frais de piscine	- Frais calculés au prix coutant couvrant <u>uniquement</u> l'accès à la piscine et les déplacements y afférents.
Les frais liés aux activités scolaires, culturelles et sportives - sauf piscine	- Plafond <sup>12</sup> de <b>45 euros maximum</b> par élève du niveau maternel et par année scolaire. Ce montant sera indexé annuellement.
Les frais liés aux séjours pédagogiques* avec nuitée(s)	- Plafond <sup>13</sup> de <b>100 euros maximum</b> par élève du niveau maternel. Ce montant sera indexé annuellement. - <b>Cette somme est fixée pour la durée totale de la scolarité maternelle d'un élève.</b>

Ces montants sont indexés chaque année. Pour l'année scolaire 2024-2025, ils se montent respectivement à 54,11 euros et 120,26 euros. Ce que l'école ne doit pas fournir : « *Seules les fournitures scolaires suivantes ne sont pas fournies par les écoles et restent donc à charge des responsables légaux de l'élève : le cartable non garni, le plumier non garni ainsi que les tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève. La fourniture des langes, des mouchoirs et des lingettes reste de la prérogative des parents. Les collations et les repas sont également à charge de ceux-ci.* »

### - Gratuité en P1/P2/P3 :

La Fédération Wallonie-Bruxelles étend cette mesure aux trois premières années du primaire (circulaire 8866) à partir de cette rentrée scolaire. Voici les frais scolaires que l'école **pourra vous réclamer** à coût réel : Les droits d'accès à la piscine avec les déplacements qui y sont liés, le droit d'accès aux activités scolaires, culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

En outre, comme le mentionne la circulaire : « *Enfin, le Gouvernement a entamé une réflexion sur la définition de plafonds aux droits d'accès aux activités scolaires, culturelles et sportives ainsi qu'aux frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s). Dès que ces plafonds seront fixés, une information spécifique vous sera adressée en veillant à vous laisser le temps nécessaire à leur mise en œuvre* » (Circulaire 8866, page 1). Nous ne sommes donc pas encore en mesure de vous annoncer la somme annuelle totale qui pourra vous être réclamée.

Dès lors, les élèves de P1/P2/P3, comme les élèves des classes maternelles, ne devront plus se rendre à l'école avec des crayons, marqueurs, stylos, etc. Ces achats seront dorénavant financés par l'école. D'autres frais sont également à la charge des parents comme un cartable non garni, un plumier non garni et des tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève. Certains frais scolaires non imposables pourront être proposés par l'école au coût réel, tels que des manuels scolaires, cahiers d'exercices, etc.

Je vous prie d'agréer, chers Parents, mes salutations distinguées et reste à votre entière disposition pour toute question éventuelle de votre part.

Guillaume MARTIN  
Directeur  
081/58.13.61 - [g.martin@saintebege.be](mailto:g.martin@saintebege.be)